

Objet : L'agenda du Délégué

Madame, Monsieur,

Depuis de nombreuses années, l'Aroéven propose à ses établissements partenaires un outil pour leurs délégués-élèves : l'Agenda du Délégué. Véritable compagnon de route du délégué de classe, l'Agenda du Délégué accompagne l'élève dans l'organisation de sa formation, de son engagement et de son rôle au sein de sa classe et de son établissement tout au long de son mandat. Il présente les différentes instances de l'établissement et propose à l'élève des aides à la préparation et au suivi des Conseils de Classe.



L'agenda du délégué-élève existe en version collège ou lycée. Il à jour des textes en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour la version lycée – comprenant la circulaire du 20 aout 2018 relative au fonctionnement des instances de la vie lycéenne – et au 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour la version collège – il comprend ainsi toutes les informations relatives au CVC.

L'agenda du délégué-élève est disponible sur commande à l'Aroéven.



Nous vous adressons l'expression de nos meilleurs sentiments, et vous souhaitons une excellente rentrée 2020 !

L'équipe Aroéven